



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le dix sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Emiéville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
10.11.2022  
Date de publication :

26-11-2022

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	31
Titulaires	30
Suppléant	1
Pouvoirs	6
Votants	37
19h05 Arrivée titulaire	+1
Votants	38
19h07 Arrivée titulaire	+1
Votants	39
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (arrivée à 19h05), M. Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, M. Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME (arrivé à 19h07), Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT (pouvoir à Régine ENEE), Philippe PIARD (pouvoir à Patrice MARTIN), Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

**N° 2022 / 154**

**Objet :**

**VOIRIES**

**Convention relative à  
l'entretien des routes  
départementales sur  
le territoire  
aggloméré de  
Bellengreville**

Le Département souhaite confier l'entretien des dépendances du domaine public routier en agglomération à la commune de Bellengreville ainsi qu'à la CDC. La répartition des charges est précisée dans la convention. La CDC ne serait concernée que pour l'entretien des pistes cyclables lui appartenant. Il convient d'approuver l'établissement de cette convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Approuve la passation avec la commune de Bellengreville et le Conseil départemental de la convention relative à l'entretien des routes départementales sur le territoire aggloméré de Bellengreville ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Alexandra LEPINAY

Le Président,  
Philippe PESQUEREL

